 <b>MERCURIA</b> <small>MERCURIA ENERGY TRADING BV</small>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 1 / 17
		Révision nr : 2.0
	<b>Vacuum gas oil</b>	Date d'émission : 24/06/2021
		Remplace la fiche : 30/01/2015

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Vacuum gas oil
Nom chimique	: Gazoles lourds (pétrole), distillation sous vide
N° index CE	: 649-009-00-7
N° CE	: 265-058-3
N° CAS	: 64741-57-7
Formule brute	: Unspecified

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principale : Utilisation industrielle, Usage professionnel

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Mercuria Energy Trading B.V. supplying for and behalf of Mercuria Energy Trading S.A.  
 Euclideslaan 131  
 3584 BR Utrecht - Netherlands  
 T +31 30 608 61 30 - F +31 30 254 11 26  
 Technical support: +1 720 214 6215  
[REACH@Mercuria.com](mailto:REACH@Mercuria.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 3 575 11 30 (SGS 24/7 Emergency Hotline)


Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	H332
Carc. 1B	H350
Repr. 2	H361d
STOT RE 2	H373
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>  <b>Vacuum gas oil</b>	Page : 2 / 17
		Révision nr : 2.0
		Date d'émission : 24/06/2021
		Remplace la fiche : 30/01/2015

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger (CLP) :

- H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H332 - Nocif par inhalation.
- H350 - Peut provoquer le cancer.
- H361d - Susceptible de nuire au fœtus.
- H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

- P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
- P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P331 - NE PAS faire vomir.

Phrases supplémentaires :

- EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Réservé aux utilisateurs professionnels

Listé dans l'Annexe VI : N° Index : 649-009-00-7

## 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII


Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom de la substance : Vacuum gas oil  
N° CAS : 64741-57-7  
N° CE : 265-058-3

 <b>MERCURIA</b> <small>MERCURIA ENERGY TRADING BV</small>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 3 / 17
		Révision nr : 2.0
	<b>Vacuum gas oil</b>	Date d'émission : 24/06/2021
		Remplace la fiche : 30/01/2015

N° index CE : 649-009-00-7

Nom de la substance	Identificateur de produit	%	Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]
Gazole (pétrole) lourd sous vide; fioul lourd; combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation sous vide du résidu de la distillation atmosphérique du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 350 et 600 °C (entre 662 et 1112 °F).] Peut contenir 5 % ou plus, en poids, d'hydrocarbures aromatiques comportant 4 à 6 cycles accolés.]	(N° CAS) 64741-57-7 (N° CE) 265-058-3 (N° index CE) 649-009-00-7	100	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Carc. 1B, H350 Repr. 2, H361d STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H, voir sous section 16

### 3.2. Mélanges

Non applicable


## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils supplémentaires	: Personnel de premiers secours : attention à votre propre protection !. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Inhalation	: Emmenez la victime prendre l'air, gardez-la au chaud et au repos. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Contact avec la peau	: Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Contact avec les yeux	: Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Ingestion	: Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	: Nocif par inhalation. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Contact avec la peau	: Les symptômes suivants peuvent se manifester: Irritation cutanée. Rougeur. Enflure de la peau. Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement de la peau. Le contact avec le produit chaud provoque des brûlures thermiques.
Contact avec les yeux	: Les symptômes suivants peuvent se manifester: Irritation des yeux. Rougeur. Troubles de la vision. Le contact avec le produit chaud provoque des brûlures thermiques.

 <p>MERCURIA MERCURIA ENERGY TRADING BV</p>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 4 / 17
		Révision nr : 2.0
	<b>Vacuum gas oil</b>	Date d'émission : 24/06/2021
		Remplace la fiche : 30/01/2015

Ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Symptômes chroniques : Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang, foie, thymus). Susceptible de nuire au fœtus. Susceptible de provoquer le cancer.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Risques spécifiques : Non inflammable. Risque d'éclatement sous l'action de la chaleur, par augmentation de la pression interne.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Oxydes de soufre. Sulfure d'hydrogène. acide sulfurique.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Instructions de lutte contre l'incendie : Évacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Endiguer et contenir les fluides d'extinction. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

Autres informations : Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Eliminer les déchets en conformité avec la législation environnementale.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**


#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **6.1.1. Pour les non-secouristes**

Pour les non-secouristes : Eloigner le personnel superflu. Rester du côté d'où vient le vent. Veiller à une ventilation adéquate. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. S'assurer que l'équipement est convenablement mis à la terre. Le produit peut libérer du sulfure d'hydrogène: Une évaluation spécifique des risques d'inhalation par la présence de sulfure d'hydrogène dans l'air des citernes, les espaces clos, les résidus de produit, les déchets de citerne, les eaux usées et le rejet accidentel doit être effectuée pour établir des mesures de contrôle conformément aux événements locaux.

##### **6.1.2. Pour les secouristes**

Pour les secouristes : S'assurer que des procédures et des entraînements pour la décontamination d'urgence et l'élimination sont en place. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

 <p>MERCURIA MERCURIA ENERGY TRADING BV</p>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 5 / 17
		Révision nr : 2.0
	<b>Vacuum gas oil</b>	Date d'émission : 24/06/2021
		Remplace la fiche : 30/01/2015

## **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

## **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Procédés de nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Endiguer le liquide répandu. Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Récupérer le produit répandu en grande quantité par pompage (utiliser une pompe antidéflagrante ou manuelle). Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

## **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Veiller à une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. S'assurer que l'équipement est convenablement mis à la terre. Éviter le rejet dans l'environnement. Assurer un contrôle approprié du processus pour éviter une production de déchets en excès (Temperature, concentration, pH, temps). Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des Matières incompatibles, Voir la rubrique 10 consacrée aux matériaux incompatibles.

Mesures d'hygiène : Maintenir une bonne hygiène industrielle. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Retirer les vêtements contaminés. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.


### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Endiguer les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas entreposer près de ou avec les matériaux incompatibles repris dans la rubrique 10.

Matières incompatibles : Agents oxydants. Acides forts.

Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

Matériaux d'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Matériau approprié: Acier doux, Acier inoxydable.

 <b>MERCURIA</b> <small>MERCURIA ENERGY TRADING BV</small>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 6 / 17
		Révision nr : 2.0
	<b>Vacuum gas oil</b>	Date d'émission : 24/06/2021
		Remplace la fiche : 30/01/2015

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée disponible.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

Pas d'informations complémentaires disponibles


### **8.2. Contrôles de l'exposition**

- Mesure(s) d'ordre technique : Veiller à une ventilation adéquate. Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition. Voir rubrique 7 pour des informations sur la manipulation sans danger . Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.
- Equipement de protection individuelle : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
- Protection des mains : Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374). Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) (BTT>8h). Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.
- Protection des yeux : Utiliser une protection oculaire appropriée (EN166): Lunettes de sécurité
- Protection du corps : Porter un vêtement de protection approprié. Porter une combinaison appropriée pour prévenir l'exposition de la peau. (Utiliser un vêtement de protection chimiquement résistant)
- Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demi-masque (EN 140). Masque complet (DIN EN 136). Type de filtre: ABEK / P (EN 141). La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! (EN 137)
- Protection contre les dangers thermiques : Utiliser un équipement dédié. Non requise dans les conditions d'emploi normales.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Aspect : Liquide
- Apparence : liquide.
- Couleur : Aucune donnée disponible.
- Odeur : Caractéristique.
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : Aucune donnée disponible
- Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Données non disponibles
- Point de fusion/point de congélation : -1 – 13 °C
- Point de congélation : Données non disponibles
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Aucune donnée disponible
- Point d'éclair : ≥ 71 °C (closed cup)
- Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

 <b>MERCURIA</b> <small>MERCURIA ENERGY TRADING BV</small>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 7 / 17
		Révision nr : 2.0
	<b>Vacuum gas oil</b>	Date d'émission : 24/06/2021
		Remplace la fiche : 30/01/2015

Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable, liquide
Pression de vapeur	: > 5 hPa (at 20 °C)
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 0,84 g/cm <sup>3</sup> (at 15 °C)
Solubilité	: Pas d'informations complémentaires disponibles. Eau: < 0,1 g/l (at 20 °C)
Coefficient de distribution (n-octanol/eau)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Données non disponibles
Viscosité, dynamique	: Données non disponibles
Propriétés explosives	: Non applicable. Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la molécule ne comporte aucun groupe chimique susceptible d'avoir des propriétés explosives.
Propriétés comburantes	: Non applicable. La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés oxydantes.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Taille d'une particule	: Non applicable
Distribution granulométrique	: Non applicable
Forme de particule	: Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule	: Non applicable
État d'agrégation des particules	: Non applicable
État d'agglomération des particules	: Non applicable
Surface spécifique d'une particule	: Non applicable
Empoussiérage des particules	: Non applicable

## **9.2. Autres informations**

### **9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**


Combustible. Référence à d'autres rubriques 10.5.

### **10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Néant dans des conditions normales de traitement.

 <b>MERCURIA</b> <small>MERCURIA ENERGY TRADING BV</small>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 8 / 17
		Révision nr : 2.0
	<b>Vacuum gas oil</b>	Date d'émission : 24/06/2021
		Remplace la fiche : 30/01/2015

#### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Voir rubrique 7 pour des informations sur la manipulation sans danger.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Acides forts. Voir rubrique 7 pour des informations sur la manipulation sans danger.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Référence à d'autres rubriques 5.2.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë : Nocif par inhalation.

**Gazole (pétrole) lourd sous vide; fioul lourd; combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation sous vide du résidu de la distillation atmosphérique du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 350 et 600 °C (entre 662 et 1112 °F).] Peut contenir 5 % ou plus, en poids, d'hydrocarbures aromatiques comportant 4 à 6 cycles accolés.] (64741-57-7)**

DL50/orale/rat > 5000 mg/kg

DL50/cutanée/lapin > 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: Aucune donnée disponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: Aucune donnée disponible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.


#### Vacuum gas oil (64741-57-7)

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Autres effets néfastes : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Susceptible de nuire au fœtus. Peut provoquer le cancer.

Autres informations : Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique 4.



	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 9 / 17
		Révision nr : 2.0
	<b>Vacuum gas oil</b>	Date d'émission : 24/06/2021
		Remplace la fiche : 30/01/2015

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

### 11.2.2 Autres informations

Autres effets néfastes : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée, Susceptible de nuire au fœtus, Peut provoquer le cancer

Autres informations : Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques, Pour plus d'information, se reporter à la rubrique 4

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Propriétés environnementales : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Gazole (pétrole) lourd sous vide; fioul lourd; combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation sous vide du résidu de la distillation atmosphérique du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 350 et 600 °C (entre 662 et 1112 °F).] Peut contenir 5 % ou plus, en poids, d'hydrocarbures aromatiques comportant 4 à 6 cycles accolés.] (64741-57-7)**

CL50 - Poisson [1]	48 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [semi-static])
--------------------	--

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Vacuum gas oil (64741-57-7)

Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.
------------------------------	---------------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Vacuum gas oil (64741-57-7)

Coefficient de distribution (n-octanol/eau)	Aucune donnée disponible
---	--------------------------

### 12.4. Mobilité dans le sol


#### Vacuum gas oil (64741-57-7)

Ecologie - sol	Aucune donnée disponible. La substance est une UVCB complexe.
----------------	---

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Vacuum gas oil (64741-57-7)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
--

 <b>MERCURIA</b> <small>MERCURIA ENERGY TRADING BV</small>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 10 / 17
		Révision nr : 2.0
	<b>Vacuum gas oil</b>	Date d'émission : 24/06/2021
		Remplace la fiche : 30/01/2015

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés : La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

#### 12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Manipuler avec prudence. Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts. Eliminer les récipients vides et les déchets de manière sûre. Voir rubrique 7 pour des informations sur la manipulation sans danger. Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/le recyclage. Le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer en suivant les règlements locaux concernant l'élimination des déchets.


Indications complémentaires : Ne jamais utiliser de pression pour vider le récipient. Même après usage, ne pas percer ou incinérer. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.


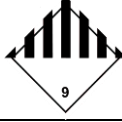
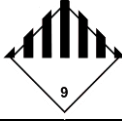


Catalogue européen des déchets (2001/573/EC, 75/442/EEC, 91/689/EEC) : Classé comme déchets dangereux conformément à la réglementation de l'Union Européenne.  
Les codes déchets devraient être assignés par l'utilisateur, de préférence après discussion avec les autorités en charge de l'élimination des déchets

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
3082	3082	3082	3082	3082
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Gazoles lourds (pétrole), distillation sous vide)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Gazoles lourds (pétrole), distillation sous vide)	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Gas oils (petroleum), heavy vacuum)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Gazoles lourds (pétrole), distillation sous vide)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Gazoles lourds (pétrole), distillation sous vide)
<b>Description document de transport</b>				
UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,	UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Gas oils	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 11 / 17
		Révision nr : 2.0
	<b>Vacuum gas oil</b>	Date d'émission : 24/06/2021
		Remplace la fiche : 30/01/2015


ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
LIQUIDE, N.S.A. (Gazoles lourds (pétrole), distillation sous vide), 9, III, (-)	LIQUIDE, N.S.A. (Gazoles lourds (pétrole), distillation sous vide), 9, III, POLLUANT MARIN	(petroleum), heavy vacuum), 9, III	LIQUIDE, N.S.A. (Gazoles lourds (pétrole), distillation sous vide), 9, III	LIQUIDE, N.S.A. (Gazoles lourds (pétrole), distillation sous vide), 9, III
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
9	9	9	9	9
				
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
III	III	III	III	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Données non disponibles

**- Transport par voie terrestre**

- Code de classification (ADR) : M6
- Dispositions spéciales : 274, 335, 375, 601
- Quantités limitées (ADR) : 5l
- Quantités exceptées (ADR) : E1
- Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001
- Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP1
- Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19
- Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T4
- Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP29
- Code-citerne (ADR) : LGBV
- Véhicule pour le transport en citerne : AT
- Catégorie de transport (ADR) : 3
- Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12
- Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV13
- Code danger (code Kemler) : 90

 <b>MERCURIA</b> <small>MERCURIA ENERGY TRADING BV</small>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 12 / 17
		Révision nr : 2.0
	<b>Vacuum gas oil</b>	Date d'émission : 24/06/2021
		Remplace la fiche : 30/01/2015

Panneaux oranges : 90  
3082

Code de restriction concernant les tunnels : -

Code EAC : •3Z

**- Transport maritime**

Dispositions spéciales (IMDG) : 274, 335, 969

Quantités limitées (IMDG) : 5 L

Quantités exceptées (IMDG) : E1

Instructions d'emballage (IMDG) : LP01, P001

Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP1

Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03

Instructions pour citernes (IMDG) : T4

Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1, TP29

N° FS (Feu) : F-A

N° FS (Déversement) : S-F

Catégorie de chargement (IMDG) : A

**- Transport aérien**

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y964

Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 30kgG

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 964

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 450L

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 964

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 450L

Dispositions spéciales (IATA) : A97, A158, A197

Code ERG (IATA) : 9L

**- Transport par voie fluviale**

Code de classification (ADN) : M6


Dispositions spéciales (ADN) : 274, 335, 375, 601

Quantités limitées (ADN) : 5 L

Quantités exceptées (ADN) : E1

Équipement exigé (ADN) : PP

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

 <b>MERCURIA</b> <small>MERCURIA ENERGY TRADING BV</small>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 13 / 17
		Révision nr : 2.0
	<b>Vacuum gas oil</b>	Date d'émission : 24/06/2021
		Remplace la fiche : 30/01/2015

#### - Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: M6
Dispositions spéciales (RID)	: 274, 335, 375, 601
Quantités limitées (RID)	: 5L
Quantités exceptées (RID)	: E1
Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (RID)	: PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP1, TP29
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: LGBV
Catégorie de transport (RID)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W12
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID)	: CW13, CW31
Colis express (RID)	: CE8
Numéro d'identification du danger (RID)	: 90

#### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Code: IBC : Aucune donnée disponible.


### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **15.1.1. Réglementations UE**

Les restrictions suivantes s'appliquent conformément à l'annexe XVII du règlement REACH (CE) N° 1907/2006:

28. Substances figurant à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008 classées "cancérogène catégorie 1A ou 1B" et énumérées à l'appendice 1 ou à l'appendice 2, respectivement.	Vacuum gas oil ; Gazole (pétrole) lourd sous vide; fioul lourd; combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation sous vide du résidu de la distillation atmosphérique du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 350 et 600 °C (entre 662 et 1112 °F).] Peut contenir 5 % ou plus, en poids, d'hydrocarbures aromatiques comportant 4 à 6 cycles accolés.]
--	--

 <b>MERCURIA</b> <small>MERCURIA ENERGY TRADING BV</small>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 14 / 17
		Révision nr : 2.0
	<b>Vacuum gas oil</b>	Date d'émission : 24/06/2021
		Remplace la fiche : 30/01/2015

3(b) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	Vacuum gas oil ; Gazole (pétrole) lourd sous vide; fioul lourd; combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation sous vide du résidu de la distillation atmosphérique du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 350 et 600 °C (entre 662 et 1112 °F.)] Peut contenir 5 % ou plus, en poids, d'hydrocarbures aromatiques comportant 4 à 6 cycles accolés.]
3(c) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1	Vacuum gas oil ; Gazole (pétrole) lourd sous vide; fioul lourd; combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation sous vide du résidu de la distillation atmosphérique du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 350 et 600 °C (entre 662 et 1112 °F.)] Peut contenir 5 % ou plus, en poids, d'hydrocarbures aromatiques comportant 4 à 6 cycles accolés.]

Vacuum gas oil n'est pas sur la liste Candidate REACH

Vacuum gas oil n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

### 15.1.2. Directives nationales

#### France

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
4510.text	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.		
4510.1	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 100 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.	A	1
4510.2	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 100 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.	DC	

#### Allemagne

Référence réglementaire : WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 443)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Listé dans le 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (annexe I) sous : 1.3.1


Quantités seuils pour les secteurs d'activité suivant le § 1 alinéa 1

- Phrase 1: 100000 kg
- Phrase 2: 200000 kg

#### Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid : 3 - Peut provoquer le cancer. (A)

Saneringsinspanningen : A - In principe niet lozen; zo ja, dan toepassen van beste bestaande technieken

 <b>MERCURIA</b> <small>MERCURIA ENERGY TRADING BV</small>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 15 / 17
		Révision nr : 2.0
	<b>Vacuum gas oil</b>	Date d'émission : 24/06/2021
		Remplace la fiche : 30/01/2015

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Vacuum gas oil est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Vacuum gas oil est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

#### Danemark

Remarques concernant la classification : Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

Recommandations réglementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs  
Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci


#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Il n'a pas été réalisé d'évaluation de la sécurité chimique pour cette substance

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

2.2	Phrases supplémentaires	Modifié	
4.2	Contact avec la peau	Modifié	
4.2	Symptômes chroniques	Modifié	
5.2	Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	Modifié	
6.3	Procédés de nettoyage	Modifié	
7.2	Conditions de stockage	Modifié	
9.1	Propriétés comburantes	Modifié	
9.1	Propriétés comburantes	Modifié	
9.2	Informations concernant les classes de danger physique	Modifié	
10.5	Matières incompatibles	Modifié	
12.6	Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système	Modifié	

 <b>MERCURIA</b> <small>MERCURIA ENERGY TRADING BV</small>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 16 / 17
		Révision nr : 2.0
	<b>Vacuum gas oil</b>	Date d'émission : 24/06/2021
		Remplace la fiche : 30/01/2015

	endocrinien		
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Ajouté	
15.1	Saneringsinspanning en	Ajouté	
	Informations concernant les classes de danger physique	Ajouté	


**Abréviations et acronymes:**

	DNEL = Dose dérivée sans effet
	Dose dérivée avec effet minimum
	La concentration prévisible sans effet
	Limites d'exposition professionnelle - Limites d'exposition à court terme
	Moyenne pondérée dans le temps
	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
	Taux létal médian
	EC50 = Concentration effective médiane
	EL50 = Median effective level
	ErC50 = EC50 en termes de diminution du taux de croissance
	ErL50 = EL50 en termes de diminution du taux de croissance
	dose sans effet observé
	NOEC = Concentration sans effet observé
	NOELR = Taux de charge sans effet observé
	NOAEC = Concentration sans effet nocif observé
	NOAEL = Dose sans effet toxique observé
	Catalogue européen des déchets
	Non applicable
	N.O.S. = Not Otherwise Specified
	Composés organiques volatils
	mg/kg de poids corporel
	Relation quantitative structure-activité (QSAR)
	ADN = Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route CLP = Classification, étiquetage et emballage conformément au règlement (CE) 1272/2008 IATA = Association internationale du transport aérien IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LIE = Limite inférieure d'explosivité/Limite inférieure d'explosion LSE = Limite supérieure d'explosion/Limite supérieure d'explosivité REACH = Enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions de substances chimiques
	WGK = Wassergefährdungsklasse (Catégorie de pollution des eaux selon la législation du régime hydrolique allemande)
	ABM = Algemene beoordelingsmethodiek (Méthodologie générale d'évaluation)
	BTT = Temps de pénétration (durée maximale de port)
	STOT = Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Sources des principales données utilisées dans la fiche : ECHA (Agence européenne des produits chimiques). LOLI. Supplier info. Concawe: Hazard classification and labelling of petroleum substances in the European Economic Area - 2010.

Conseils de formation : Formation du personnel sur les bonnes pratiques. Les manipulations ne doivent être effectuées que par du personnel qualifié et autorisé.



 <b>MERCURIA</b> <small>MERCURIA ENERGY TRADING BV</small>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 17 / 17
		Révision nr : 2.0
	<b>Vacuum gas oil</b>	Date d'émission : 24/06/2021
		Remplace la fiche : 30/01/2015

Autres informations : Estimation/classification CLP. Article 9. Méthode de calcul. Évaluation des dangers que constituent les propriétés physicochimiques: Les informations données sont basées sur des tests faits sur le mélange lui-même.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Carc. 1B	Cancérogénicité, catégorie 1B
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H332	Nocif par inhalation.
H350	Peut provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	Réservé aux utilisateurs professionnels
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878  
Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]  
Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.